

Digne-les-Bains, le **05 MARS 2013**

Pôle Développement Durable & Territoires
DIRECTION DES BATIMENTS
ET DE LA LOGISTIQUE

Affaire suivie par : Christophe Iacobbi
Service : gestion des bâtiments
Tél. : 04.92.30.08.15
Mél. : c.iacobbi@cg04.fr

Nos Réf. : Pad 713005

RAR

Monsieur le Président
A.D.M.I.S. Services
Domaine de la Métairie Dubraud
33920 SAINT CHRISTOLY DE BLAYE

Objet : Charte ADMIS Services

Monsieur le Président,

Par courrier du 17 décembre 2012, vous attiriez mon attention sur l'existence de la Charte ADMIS Services comme équivalence APSAD pour toutes soumissions aux appels d'offres du Département concernant la pose et la maintenance des moyens de secours.

Je vous informe que les critères de sélection des candidatures que le Département prévoit, lors des consultations, ne font pas l'objet d'une liste limitative de certification.

Aussi, l'adhésion à la Charte ADMIS Services, comme toute autre certification de démarche qualité, est considérée comme équivalente pour attester de la compétence des entreprises.

Restant à votre disposition pour toute précision supplémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil général,
le technicien expert sécurité,



Christophe IACOBBI